

Paramédicaux : bientôt une levée de l'interdiction de la publicité ?



© 2019 Les Echos Publishing

Les professionnels de santé connaissent une interdiction stricte de faire de la publicité depuis 70 ans. Mais cela pourrait bien changer ! Le Conseil d'État, dans une étude intitulée « Règles applicables aux professionnels de santé en matière d'information et de publicité », préconise en effet de « supprimer l'interdiction générale de la publicité directe ou indirecte et de poser un principe libre de communication des informations par les praticiens du public, sous réserve du respect des règles gouvernant leur exercice professionnel ».

Il estime, en effet, que le public peut légitimement vouloir s'informer, avant de s'adresser à un professionnel de santé, sur ses pratiques et ses expériences professionnelles, ainsi que sur le coût des soins. Mais bien sûr, cette faculté devra être encadrée afin de respecter la déontologie. Cette communication devra notamment être « loyale, honnête, ne faire état que de données confirmées et s'abstenir de citer des témoignages de tiers, comme des anciens patients ».

© 2019 Les Echos Publishing